

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 25 novembre 2020.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mercredi 25 novembre 2020 à 14 h, par visioconférence, sous la présidence de M^{me} Micheline Ancil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M ^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Est absent :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
----	------------------	-----------------

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M.	Paul Langlois	Directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2020;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
 - 5.1. Adoption du calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil;
6. Aménagement du territoire :
 - 6.1. Approbation du règlement 2020-143 de la Municipalité des Bergeronnes;
 - 6.2. Approbation du règlement 2020-145 de la Municipalité des Bergeronnes;
 - 6.3. Approbation du règlement 2020-146 de la Municipalité des Bergeronnes;
 - 6.4. Approbation du règlement 2020-147 de la Municipalité des Bergeronnes;

- 6.5. TPI - Ferme Hovington - contrat de déneigement;
 - 6.6. Plan régional des milieux humides et hydriques - demande d'aide financière;
 - 6.7. Projet *Résilience côtière* - appui;
 - 6.8. Autorisation de travaux dans un cours d'eau;
7. Gestion des matières résiduelles :
- 7.1. Mandat d'appel d'offres - achat de conteneurs et transport de conteneurs pour Hydro-Québec;
 - 7.2. Contrat de collecte des ordures et des matières recyclables - remboursement de 50 % de la retenue de 5 %;
8. Développement économique et social :
- 8.1. Adoption de la *Politique d'investissement générale*;
 - 8.2. Comité d'investissement commun - désignation des membres;
 - 8.3. PSPS - adoption de projets;
 - 8.4. PSE, FLS, FLI et FLI d'urgence - adoption de projets;
 - 8.5. Projet ITHQ - mandat;
 - 8.6. Projet du Club Tadoussac - demande d'appui;
9. Développement culturel et touristique :
- 9.1. *Programme de soutien culturel* - adoption d'un projet;
 - 9.2. *Politique d'acquisition d'œuvres d'art 2020* - invitation au dévoilement des œuvres;
 - 9.3. *Entente de développement culturel 2021-2023*;
10. Centre d'études collégiales de Forestville - partage du déficit cumulé au 30 juin 2020;
11. Transport :
- 11.1. Transport adapté :
 - 11.1.1. Demande de contribution financière pour 2019;
 - 11.1.2. Demande de contribution financière pour 2020;
 - 11.1.3. Adoption de la grille tarifaire 2019-2020;
 - 11.2. Transport collectif :
 - 11.2.1. Demande de contribution financière pour 2019;
 - 11.2.2. Demande de contribution financière pour 2020;
 - 11.2.3. Adoption de la grille tarifaire 2019-2020;
 - 11.2.4. Adoption du plan de développement 2019-2020;
12. Ressources humaines - recrutement de personnel :
- 12.1. Embauche d'un directeur du Service de développement économique;
 - 12.2. Mandat pour l'embauche d'un directeur du Service de la gestion des matières résiduelles;
13. Nomination de représentants de la MRC au sein de comités et organismes;
14. Correspondance :
- 14.1. Place aux jeunes Haute-Côte-Nord et Destination HCN 35+ - soutien financier pour 2020-2021;

- 14.2. Demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'accélérer le traitement des demandes d'autorisation - appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
 - 14.3. Demande de soutien au gouvernement pour les services de sécurité incendie du Québec - appui à la MRC de Pierre-De Saurel;
15. Gestion financière :
- 15.1. Adoption du rapport des déboursés;
16. Prévisions budgétaires MRC 2021 :
- 16.1. Adoption du budget 2021;
 - 16.2. Adoption des quotes-parts que devront verser les municipalités à la MRC pour l'année 2021;
17. Adoption des prévisions budgétaires du TNO Lac-au-Brochet 2021;
18. Adoption du taux de taxes pour l'exercice financier 2021 pour le TNO Lac-au-Brochet;
19. Adoption du taux d'intérêt pour la MRC et le TNO;
20. Élections :
- 20.1. Élection au poste de préfet;
 - 20.2. Nomination d'un préfet suppléant;
21. Affaires nouvelles :
- 21.1. Appui à la Municipalité du Village de Tadoussac pour la réalisation du projet pilote de rechargement de la Baie de Tadoussac;
 - 21.2. Appui à la Municipalité de Portneuf-sur-Mer dans la réalisation de son projet de restauration de sa marina;
22. Période de questions;
23. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Puisqu'il n'est pas possible de se réunir dans la salle du conseil en raison du non-respect des directives de distanciation physique actuelles énoncées par la Direction de la santé publique, le conseil siège à huis clos, par visioconférence. Les journalistes du territoire assistent à la séance par visioconférence.

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2020-11-285

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

Que le point 21. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2020-11-286

**Approbation du procès-verbal
de la séance ordinaire du 20 octobre 2020**

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2020, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

Madame Anciault fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

- Révision du régime forestier;
- COVID-19 - Mesures sanitaires;
- Préparation du budget de la MRC;
- CAUREQ;
- Suivi du protocole local d'intervention d'urgence sur le TNO;
- Panorama des municipalités;
- Performance de la Poly des Rivières de Forestville et de la Poly des Berges des Bergeronnes au Palmarès des écoles secondaires 2020.

RÉSOLUTION 2020-11-287

Adoption du calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour l'année 2021, ces séances débutant à 14 h :

- Mardi, le 19 janvier 2021;
- Mardi, le 16 février 2021;
- Mardi, le 16 mars 2021;
- Mardi, le 20 avril 2021;
- Mardi, le 18 mai 2021;
- Mardi, le 15 juin 2021;
- Mardi, le 17 août 2021;
- Mardi, le 21 septembre 2021;
- Mardi, le 19 octobre 2021;
- Mercredi, le 24 novembre 2021 (budget);

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la MRC.

RÉSOLUTION 2020-11-288

***Approbation du règlement 2020-143
de la Municipalité des Bergeronnes***

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes a adopté le règlement 2020-143 modifiant son règlement de zonage 2010-050 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement 2020-143 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité des Bergeronnes lors d'une assemblée régulière tenue le 14 septembre 2020;

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2020-11-289

***Approbation du règlement 2020-145
de la Municipalité des Bergeronnes***

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes a adopté le règlement 2020-145 modifiant son règlement de zonage 2010-050 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement 2020-145 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité des Bergeronnes lors d'une assemblée régulière tenue le 14 septembre 2020;

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2020-11-290

***Approbation du règlement 2020-146
de la Municipalité des Bergeronnes***

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes a adopté le règlement 2020-146 modifiant son règlement de construction 2010-052 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement 2020-143 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité des Bergeronnes lors d'une assemblée régulière tenue le 13 octobre 2020;

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2020-11-291

Approbation du règlement 2020-147 de la Municipalité des Bergeronnes

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes a adopté le règlement 2020-147 modifiant son règlement de zonage 2010-050 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement 2020-147 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité des Bergeronnes lors d'une assemblée régulière tenue le 9 novembre 2020;

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2020-11-292

TPI - Ferme Hovington - contrat de déneigement

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est responsable de la gestion foncière des terres publiques intramunicipales (TPI), dont notamment la ferme Hovington située sur le chemin du Moulin-à-Baude dans la municipalité de Tadoussac;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à une demande de prix auprès d'un entrepreneur afin d'effectuer le déneigement du chemin d'accès à la ferme ainsi que de l'entrée de la maison, pour la saison hivernale 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie le contrat de déneigement du 555, chemin du Moulin-à-Baude, Tadoussac, à l'entreprise Motel Restaurant Chantmartin pour la période du 16 novembre 2020 au 15 avril 2021, au montant de 1 750,00 \$ (excluant les taxes admissibles);

QUE le conseil autorise le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2020-11-293

***Plan régional des milieux humides et hydriques -
demande d'aide financière***

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* a été adoptée en juin 2017;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) est une obligation légale de la MRC en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que le gouvernement rend disponible un montant de 83 300 \$ par MRC pour réaliser ce plan;

CONSIDÉRANT que la date limite pour effectuer la demande de financement est le 31 mars 2021 et que la MRC doit transmettre son PRMHH au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 16 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général, M. Paul Langlois, à déposer une demande auprès du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'accéder au financement de 83 300 \$ disponible pour la réalisation d'un PRMHH et à signer la convention d'aide financière associée.

RÉSOLUTION 2020-11-294

Projet Résilience côtière - Phase 2 - appui

ATTENDU QUE l'érosion côtière est une problématique présente sur le territoire de La Haute-Côte-Nord;

ATTENDU QUE les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

ATTENDU QUE le projet *Résilience côtière – Phase 1* a permis d'établir une collaboration avec la Chaire de recherche en géoscience côtière du Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières (LDGIZC) de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et que cette équipe a déjà produit plusieurs données et outils de gestion pour la MRC de La Haute-Côte-Nord;

ATTENDU QUE plusieurs données récoltées dans la première phase du projet serviront directement à produire d'autres outils qui répondent aux besoins de la MRC dans la Phase 2;

ATTENDU QUE l'équipe du LDGIZC désire collaborer avec la MRC de La Haute-Côte-Nord, continuer de répondre à ses besoins et l'accompagner pour le choix et la mise en œuvre de solutions d'adaptation;

ATTENDU QUE le LDGIZC possède l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

ATTENDU QUE le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la MRC et des municipalités, mais plutôt la participation à des rencontres de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le projet intitulé *Résilience côtière – Phase 2* proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière du Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

RÉSOLUTION 2020-11-295

Aménagement d'un ponceau sur un cours d'eau intermittent à Longue-Rive - autorisation de travaux

CONSIDÉRANT l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales* qui donne le pouvoir à la MRC de réaliser ou d'autoriser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une demande la Municipalité de Longue-Rive afin d'aménager un ponceau dans un cours d'eau intermittent afin de permettre le déplacement du tracé de la piste de VTT et de motoneige existante à l'extérieur du secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive veillera à démanteler le ponceau existant, ainsi qu'à la mise en état naturelle des lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise les travaux tel que présentés et qu'il statue et décrète par la présente résolution ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : OBJET

La présente résolution vise l'aménagement d'un ponceau dans un cours d'eau intermittent et le démantèlement du ponceau existant.

ARTICLE 3 : SITUATION DES TRAVAUX

Le ponceau sera localisé dans la municipalité de Longue-Rive, sur le lot 6 137 374. Les coordonnées sont les suivantes : 048 32 34 N, 069 15 41W.

ARTICLE 4 : EXÉCUTION DES TRAVAUX

La Municipalité de Longue-Rive est responsable de l'exécution des travaux.

Les travaux consistent à aménager un nouveau ponceau sur un cours d'eau intermittent afin qu'il corresponde au nouveau tracé de piste de motoneige et de VTT de la municipalité. Les dimensions d'aménagement dudit ponceau devront correspondre aux documents contenus dans la demande, calculées en fonction du débit de pointe. L'ensemble du projet devra se conformer aux lois et aux règlements qui en découlent. La Municipalité de Longue-Rive est également responsable du démantèlement du ponceau existant et veillera à la mise en état naturelle des lieux.

Cet aménagement doit également faire l'objet d'un permis de la Municipalité conformément à sa réglementation d'urbanisme.

ARTICLE 5 : RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX

Le coût des travaux sera entièrement assumé par la Municipalité.

RÉSOLUTION 2020-11-296

***Mandat d'appel d'offres - achat de conteneurs
et transport de conteneurs pour Hydro-Québec***

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec installe un campement pour 300 travailleurs au kilomètre 90 de la route 385 pour une période de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE ce campement produira des matières résiduelles, tels des déchets ultimes, du recyclage et des produits de CRD;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a demandé à la MRC de conclure une entente pour la gestion de ces matières;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de conclure une telle entente, la MRC doit procéder à des appels d'offres pour l'achat de conteneurs ainsi que pour le transport de ces matières;

CONSIDÉRANT qu'au terme de ce contrat, la MRC pourrait bénéficier de l'acquisition des conteneurs pour ses propres besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à publier des appels d'offres sur invitation pour l'achat et le transport de conteneurs entre le campement d'Hydro-Québec et les différents lieux de traitement de ceux-ci;

QU'il autorise la préfet ainsi que le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ces contrats, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2020-11-297

***Contrat de collecte des matières résiduelles -
remboursement de 50 % de la retenue de 5 %***

ATTENDU QUE la MRC a octroyé un contrat à l'entreprise Bouffard sanitaire inc. pour la collecte des ordures et des matières recyclables pour la période ayant débuté en octobre 2018 (résolution 2017-07-184);

ATTENDU QUE l'entreprise, conformément à l'article 3.3.4 du cahier des charges, a demandé un remboursement de 50 % de la retenue mensuelle (5 %) en date du 31 octobre 2020;

ATTENDU QU'en date du 13 août 2020, la MRC a remboursé une somme de 13 533,43 \$ équivalant à 50 % de la retenue de 5 % pour la période du 18 octobre 2018 au 31 octobre 2019;

ATTENDU QUE depuis cette date, la MRC a retenu un total de 27 100,89 \$ et que 50 % de cette somme correspond à 13 550,45 \$;

ATTENDU QUE selon l'article 3.3.4, la MRC a 60 jours pour rembourser ce montant;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil, en raison de la bonne exécution du contrat de collecte des ordures et des matières recyclables, autorise le remboursement de 20 191,19 \$ à Bouffard sanitaire inc., correspondant au remboursement de 50 % de la retenue mensuelle (5 %).

RÉSOLUTION 2020-11-298

Adoption de la Politique d'investissement générale

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'investissement commun de la MRC La Haute-Côte-Nord recommande au conseil de la MRC d'apporter plusieurs modifications à la *Politique d'investissement générale*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte la *Politique d'investissement générale* telle que présentée en date du 25 novembre 2020.

RÉSOLUTION 2020-11-299

Comité d'investissement commun - désignation des membres

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord gère plusieurs fonds, dont le *Fonds local de solidarité* de la FTQ;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'investissement commun est prévu dans le cadre de ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être composé d'une majorité de membres indépendants du *Fonds local de solidarité* et de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être décisionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne les personnes suivantes pour composer le Comité d'investissement commun, soit :

- M. Francis Bouchard, maire de la municipalité des Bergeronnes;
- M^{me} Maude Delisle, représentante du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- M^{me} Paryse Deschênes, représentante du milieu socioéconomique;
- M. Luc Forest, représentant du *Fonds local de solidarité* FTQ;
- M. Marc Genest, représentant la communauté innue Essipit;
- M. Dany Tremblay, représentant du milieu socioéconomique;
- M. Gontran Tremblay, maire de la municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE M^{me} Kathleen Matteau, conseillère en capital de développement du *Fonds local de solidarité* FTQ, assiste aux rencontres du comité à titre d'observatrice.

RÉSOLUTION 2020-11-300

***Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) -
adoption de projets***

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé des projets dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS);

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le *Volet 2* du *Fonds régions et ruralité* (FRR);

CONSIDÉRANT QUE ces projets rencontrent les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement, selon différentes conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité consultatif en développement économique, accepte d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* :

N° dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2020-070	Coopérative de solidarité d'aide à domicile Haute-Côte-Nord	Maison Gilles-Carle	50 000 \$
2020-074	Coop golf virtuel de Forestville	Simulateur de golf	26 550 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2020-11-301

PSE, FLS, FLI et FLI d'urgence - adoption de projets

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord gère plusieurs fonds, dont le *Fonds local de solidarité* (FLS), le *Fonds local d'investissement* (FLI), le *Fonds local d'investissement d'urgence* (FLIU) et la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE);

CONSIDÉRANT QU'un comité d'investissement commun est prévu dans le cadre de ces fonds;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 24 mai 2016, ce comité analyse les projets déposés;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit recommander l'acceptation de ces projets au conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du Comité d'investissement commun, accepte d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous dans le cadre du *Fonds local de solidarité* (FLS), du *Fonds local d'investissement* (FLI), du *Fonds local d'investissement d'urgence* (FLIU) et de la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE) :

PRÊTS FLI, FLIU ET FLS			
N° projet	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2016-005	Gestion DDG	Gestion DDG - relève	100 000 \$
2016-036	Clément Côté	Aux pattes de velours	2 784,50 \$
2016-062	Microbrasserie Tadoussac	Microbrasserie Tadoussac	90 000 \$
2017-038	Gestion DDG	Gestion DDG - cautionnement	40 132,39 \$

2016-014	Totem aviation	Totem aviation - démarrage	26 937 \$
2016-077	Christopher Delaunay	Épicerie Portneuf-Sur-Mer	5 000 \$
2018-009	Aquaculture l'indigène	Aquaculture l'indigène - démarrage	75 000 \$
2018-030	Salon d'esthétique le shack	Salon d'esthétique - démarrage	19 414 \$
2018-005	Service forestiers Côte-Nord	Service forestiers Côte-Nord - démarrage	100 000 \$
2018-014	Boisé sur Mer	Boisé sur Mer - expansion	225 000 \$
2018-048	Pourvoirie des bouleaux blancs	Pourvoirie des bouleaux blancs	101 350 \$
2018-053	E-GO	E-GO - démarrage	14 000 \$
2019-012	Microbrasserie Tadoussac	Microbrasserie Tadoussac	80 000 \$
2018-054	Domaine du Lac des Cèdres	Domaine du Lac des Cèdres	15 000 \$
2019-018	Olivier Harvey	Reprise Garage Roger Savard	60 000 \$
2019-044	Alexandre Gaudet	Acquisition du restaurant Le Boisé	50 000 \$
2020-012	Les Savons de l'atelier	Les Savons de l'atelier - expansion	22 318 \$
2019-075	Coop La Nord-Côtière	Renouvellement des équipements 2020	30 000 \$
2019-062	Usi-Art	Usi-Art	7 656 \$
2020-028	Aqua Urgence	Reprise Aqua Urgence	80 000 \$
2020-038	Les Services Mécaniques HD	Les Services Mécaniques HD	40 000 \$
2020-040	Pourvoirie Club Tadoussac	Pourvoirie Club Tadoussac	50 000 \$
2020-044	Ferme 5 Étoiles	Ferme 5 Étoiles	50 000 \$
2020-048	Casse-Croûte Le Connaisseur	Casse-Croûte Le Connaisseur	49 752 \$
2020-040	Pourvoirie Club Tadoussac	Pourvoirie Club Tadoussac	50 000 \$
TOTAL :			1 384 343,89 \$

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES (PSE)

N° projet	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2016-036	Clément Côté	Aux pattes de velours	4 984,50 \$
2016-038	Société de développement de Forestville	Installation portuaire	11 150 \$
2016-061	Cofor	Diagnostic sur les relations entre Cofor et MFFP	9 000 \$
2016-062	Microbrasserie Tadoussac	Microbrasserie Tadoussac	25 000 \$
2016-064	Aux Jardins Nord-Fruitiers	Aux Jardins Nord-Fruitiers	25 000 \$
2016-066	Marina Tadoussac	Marina Tadoussac - expansion	25 000 \$

2016-071	Association récréotouristique de l'Anse-de-roche	Réparation quai de l'Anse-de-roche	20 000 \$
2016-007	Alexandre Lenière	D.E. Informatique	Annulé
2017-009	MG Excavations forestières	Achat de machinerie	25 000 \$
2017-017	Matériaux Blanchet inc.	Étude de faisabilité	35 000 \$
2017-022	Boisaco	Journée ressourcement pour gouvernance Boisaco	1 724,62 \$
2017-035	La Galouine	Étude de production de plantes d'intérêts	10 321 \$
2017-010	Atelier débosselage Chamberland	Atelier débosselage - expansion	25 000 \$
2017-050	Municipalité de Sacré-Cœur	Étude Centre récréatif de Sacré-Cœur	7 108,89 \$
2017-057	Boisaco	Étalonnage	7 250 \$
2017-058	Bersaco	Étude de l'amélioration de la performance	5 994,82 \$
2016-014	Totem aviation	Totem aviation - démarrage	25 000 \$
2017-065	Coopérative forestière Ste-Marguerite	Consultant COFOR	4 267,24 \$
2017-072	Coopérative forestière La Nord Côtère	Planification stratégique	8 920 \$
2017-074	Chambre de commerce de Forestville	Planification stratégique	2 500 \$
2018-001	Golf et loisir Forestville	Renouvellement du parc de voiturette	13 800 \$
2018-003	Municipalité de Tadoussac	Étude de faisabilité-circuit touristique des fourrures	6 666 \$
2016-077	Christopher Delaunay	Épicerie Portneuf-Sur-Mer	18 665 \$
2018-012	Municipalité de Tadoussac	Diagnostic organisationnel	10 593,75 \$
2018-009	Aquaculture l'indigène	Aquaculture l'indigène - démarrage	25 000 \$
2018-023	Municipalité de Bergeronnes	Diagnostic organisationnel	5 500 \$
2018-030	Salon d'esthétique Le shack	Salon d'esthétique - démarrage	19 414 \$
2018-005	Service forestiers Côte-Nord	Service forestiers Côte-Nord - démarrage	25 000 \$
2018-029	MG Excavation forestière	MG Excavation forestière - Expansion	25 000 \$
2018-048	Pourvoirie des bouleaux blancs	Pourvoirie des bouleaux blancs	5 250 \$
2018-052	Municipalité de Tadoussac	Journée de la main-d'œuvre de Tadoussac	2 362 \$
2018-053	E-GO	E-GO - démarrage	14 000 \$
2018-065	Compagnie de Navigation des Basques	Navigation des Basques	2 910 \$
2019-010	Magasin COOP 5 Rivières	Magasin Coop 5 Rivières	2 117 \$
2019-006	Centre de dépannage des nords côtiers	Centre de dépannage des nords côtiers	15 000 \$

2019-012	Microbrasserie Tadoussac	Microbrasserie Tadoussac	15 000 \$
2019-014	Boulangerie La P'tite Cochonne	Boulangerie La P'tite Cochonne	750 \$
2018-054	Domaine du Lac des Cèdres	Domaine du Lac des Cèdres	10 000 \$
2019-026	Municipalité de Tadoussac	Remplacement porte cale sèche de Tadoussac	5 101,40 \$
2018-051	Manon Lafrance	Centre de réemploi de Forestville	6 288 \$
2019-029	Municipalité de Longue-Rive	Plan stratégique de développement municipalité	15 000 \$
2019-030	Alimentation JMDS	Installation réservoir essence	20 000 \$
2019-047	Soutien à l'Emploi et Valorisation de l'emploi	Projet sécurité alimentaire HCN - Consultant	18 664 \$
2019-048	Municipalité de Tadoussac	Destination Tadoussac	10 922 \$
2019-076	Municipalité de Tadoussac	Descente de la Cale Sèche	4 737 \$
2019-077	Municipalité de Les Escoumins	Plan stratégique de développement de la municipalité	8 147 \$
2020-001	Explos-Nature	Mise à niveau des chambres	14 152 \$
2020-002	Ripco	Installation d'une ligne automatisée d'ensachage	15 000 \$
2020-010	Comité de spectacle de Forestville	Achat d'un logiciel pour la billetterie	2 868,57 \$
2019-063	Festival de la Chanson de Tadoussac	Application mobile	2 400 \$
2020-007	Granulco	Investissement équipement 2019-2020	15 000 \$
2020-005	Boisaco	Remplacement de l'entrée de la raboteuse	15 000 \$
2020-011	La Grande Auberge de la Jeunesse	La Grande auberge de la jeunesse - démarrage	Annulé
2020-012	Les Savons de l'atelier	Les Savons de l'atelier - expansion	15 000 \$
2019-075	Coop La Nord-Côtière	Renouvellement des équipements 2020	10 000 \$
2020-003	Boulangerie La P'tite Cochonne	Remplacement d'un four	15 000 \$
2020-021	Ferme Yvon Dufour	Ferme Yvon Dufour - démarrage	2 347 \$
2020-037	Ferme Yves Laurencelle	Ferme Yves Laurencelle - reconstruction	15 000 \$
2020-033	Télévision régionale Haute-Côte-Nord	Achat bâtisse	15 000 \$
2020-043	Festival de la Chanson de Tadoussac	Image de marque	5 615 \$
2019-062	Usi-Art	Usi-Art	25 000 \$
2020-053	Bleuetière Keven Émond	Construction d'une chambre froide	25 000 \$
2020-060	Totem aviation	Totem aviation - Expansion hivernale	12 000 \$
2020-062	Pavillon Léopold Mayrand - restructuration	Pavillon Léopold Mayrand	5 000 \$

2020-028	Aqua Urgence	Reprise Aqua Urgence	15 000 \$
2020-068	Explos-Nature	Planification stratégique	14 038 \$
Total :			822 528,79 \$

RÉSOLUTION 2020-11-302

**Résolution d'appui à un projet d'implantation de l'ITHQ
sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord**

CONSIDÉRANT l'importance du développement touristique pour la MRC de La Haute-Côte Nord;

CONSIDÉRANT la nécessité d'accroître l'attractivité de La Haute-Côte-Nord dans le secteur touristique;

CONSIDÉRANT l'impact que générerait l'établissement de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) sur le territoire de La Haute-Côte Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de l'ITHQ aurait un impact favorable pour la formation de la main-d'œuvre dans le secteur de la gastronomie et de la restauration sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil fasse connaître ses intérêts auprès de l'ITHQ afin de pouvoir réaliser une implantation de son expertise et de ses programmes de formation sur le territoire de la MRC de La Haute Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2020-11-303

Projet du Club Tadoussac - appui

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par le Club de Tadoussac auprès de la MRC pour la réalisation d'un projet portant sur ses immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne comporte aucune demande monétaire pour la réalisation de ce projet et qu'une demande de nature financière devra nécessairement être déposée dans le cadre d'un programme existant;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord réponde positivement à la demande du Club Tadoussac, telle que présentée.

RÉSOLUTION 2020-11-304

Programme de soutien culturel - adoption d'un projet

CONSIDÉRANT l'*Entente de développement culturel* intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2018-2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet suivant correspond à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été analysé par la conseillère en développement culturel et touristique, ainsi que par la Commission des Arts et de la Culture, et qu'il répond aux exigences de l'Entente de développement culturel 2018-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la conseillère en développement culturel et touristique et de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer au projet suivant :

Programme	Organisme	Titre du projet	Montant
Soutien culturel	Culture Côte-Nord	Projet pédagog-culturel (embauche d'une ressource à temps partiel pour organiser des sorties culturelles en Haute-Côte-Nord)	5 000 \$

QU'il autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

Politique d'acquisition d'œuvres d'art 2020 – invitation au dévoilement des œuvres

Invitation à toute la population à participer virtuellement, le jeudi 3 décembre 2020, au dévoilement des œuvres sélectionnées dans le cadre de l'édition 2020 de la Politique d'acquisition d'œuvres d'art.

RÉSOLUTION 2020-11-305

Entente de développement culturel 2021-2023

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de développement culturel proposée vise à favoriser le développement et le soutien aux organismes, artistes et artisans du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE cette entente comporte une majoration des montants qui seront consacrés à la création, à la production et à la diffusion d'activités de nature artistique, culturelle et patrimoniale :

Année	MCC	MRC	Total
2021	80 000 \$	53 000 \$	133 000 \$
2022	80 000 \$	53 000 \$	133 000 \$
2023	80 000 \$	54 000 \$	134 000 \$
Total :	240 000 \$	160 000 \$	400 000 \$

CONSIDÉRANT QUE cette entente est constituée des quatre volets suivants :

- Accès à la culture;
- Soutien aux créateurs;
- Développement de connaissances patrimoniales;
- Soutien de projets rassembleurs;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de renouvellement de l'entente 2021-2023 a été acceptée et qu'elle entrera en vigueur le 1^{er} avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte la proposition de renouvellement de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, totalisant un montant de 400 000 \$ sur trois ans, soit de 2021 à 2023 inclusivement;

QU'il désigne Madame Marie-France Bélanger, conseillère en développement culturel et touristique, comme responsable de l'application de ladite entente avec la collaboration de la direction générale;

QU'il autorise Madame Micheline Anctil, préfet, ainsi que M. Paul Langlois, directeur général, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2020-11-306

Centre d'études collégiales de Forestville - autorisation de paiement du déficit cumulé au 30 juin 2020

CONSIDÉRANT l'importance de l'expertise de l'enseignement supérieur sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Chicoutimi est autorisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à offrir la formation collégiale sur le territoire de La Haute-Côte-Nord et ses environs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord travaille en partenariat avec le Cégep de Chicoutimi à l'établissement dans notre région de cette expertise en enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre le Cégep de Chicoutimi et la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.4 de ce protocole d'entente, les deux partenaires se partagent les surplus et les déficits à parts égales;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2019-2020 s'est soldée par une baisse de revenus;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le paiement du déficit cumulé au 30 juin 2020 pour l'exercice 2019-2020, soit un montant de 13 127 \$ correspondant à la part de la MRC.

RÉSOLUTION 2020-11-307

Transport adapté - demande de contribution financière pour 2019

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit une aide au transport adapté par l'entremise de son *Programme de subvention au transport adapté*;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est l'organisme mandataire reconnu par le MTQ, et qu'à cet effet, elle est responsable de l'organisation du service;

ATTENDU QUE le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2019 correspond à 213 685 \$;

ATTENDU QUE le MTQ est un partenaire financier de première importance et un accompagnateur du milieu municipal dans l'application de ce programme;

ATTENDU QUE les modalités d'application du *Programme de subvention au transport adapté* prévoient que l'aide financière du ministère correspond à 65 %

de l'estimation du coût admissible, soit le coût admissible, déduction faite de 35 % de la contribution du milieu;

ATTENDU QUE la contribution des usagers correspond approximativement à 54 050 \$ pour l'année 2019;

ATTENDU QUE pour les services de transport adapté, les municipalités et la MRC de La Haute-Côte-Nord prévoient contribuer pour une somme de 20 740 \$ en 2019;

ATTENDU QU'une aide financière de 138 895 \$ est demandée au MTQ pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministère des Transports du Québec une contribution financière de 138 895 \$ pour l'exploitation du service de transport adapté pour l'année 2019;

QUE la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus éventuel dans les services de transport adapté régional, le cas échéant.

RÉSOLUTION 2020-11-308

Transport adapté - demande de contribution financière pour 2020

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit une aide au transport adapté par l'entremise de son *Programme de subvention au transport adapté*;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est l'organisme mandataire reconnu par le MTQ, et qu'à cet effet, elle est responsable de l'organisation du service;

ATTENDU QUE le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 correspond à 197 150 \$;

ATTENDU QUE le MTQ est un partenaire financier de première importance et un accompagnateur du milieu municipal dans l'application de ce programme;

ATTENDU QUE les modalités d'application du *Programme de subvention au transport adapté* prévoient que l'aide financière du ministère correspond à 65 % de l'estimation du coût admissible, soit le coût admissible, déduction faite de 35 % de la contribution du milieu;

ATTENDU QUE la contribution des usagers correspond approximativement à 40 000 \$ pour l'année 2020;

ATTENDU QUE pour les services de transport adapté, les municipalités et la MRC de La Haute-Côte-Nord prévoient contribuer pour une somme de 29 002 \$ en 2020;

ATTENDU QU'une aide financière de 128 148 \$ est demandée au MTQ pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministère des Transports du Québec une contribution financière de 128 148 \$ pour l'exploitation du service de transport adapté pour l'année 2020;

QUE la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus éventuel dans les services de transport adapté régional, le cas échéant.

RÉSOLUTION 2020-11-309

Transport adapté - adoption de la grille tarifaire 2019-2020

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit une aide au transport adapté par l'entremise de son *Programme de subvention au transport adapté*;

ATTENDU QUE les modalités du programme prévoient l'élaboration d'une grille tarifaire pour les usagers;

ATTENDU QUE la grille tarifaire tient compte du nombre de kilomètres parcourus lors d'un déplacement et qu'elle se détaille de la façon suivante :

GRILLE TARIFAIRE EN HAUTE-CÔTE-NORD <i>(Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020)</i>		TARIF <i>(aller)</i>
Même municipalité		2,00 \$ (4,00 \$ pour l'aller-retour)
Moins de 50 km (1 à 100 km aller-retour)		3,50 \$ (7,00 \$ pour l'aller-retour)
Entre 51 et 75 km (102 à 150 km aller-retour)		5,00 \$ (10,00 \$ pour l'aller-retour)
Entre 76 et 100 km (152 à 200 km aller-retour)		6,50 \$ (13,00 \$ pour l'aller-retour)
Entre 101 et 137 km (200 km et plus aller-retour)		8,00 \$ (16,00 \$ pour l'aller-retour)
GRILLE TARIFAIRE HORS TERRITOIRE <i>(Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020)</i>		TARIF <i>(aller)</i>
1 à 100 km (1 à 200 km aller-retour)		7,50 \$ (15,00 \$ pour l'aller-retour)
Entre 101 et 150 km (entre 202 et 300 km aller-retour)		15,00 \$ (30,00 \$ pour l'aller-retour)
151 km et plus (302 km et plus aller-retour)		20,00 \$ (40,00 \$ pour l'aller-retour)

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte la grille tarifaire pour le service de transport adapté, telle que présentée dans le préambule, et que celle-ci soit en vigueur du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

RÉSOLUTION 2020-11-310

**Demande de contribution financière pour 2019
dans le cadre du Volet II du Programme d'aide
au développement du transport collectif**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord adoptait, en octobre 2014, le *Règlement n° 127-2014 – déclaration de compétence relativement à une partie du domaine de la gestion du transport de personnes – transport adapté et transport collectif rural*;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport collectif rural de la MRC de La Haute-Côte-Nord a débuté ses premières initiatives en 2015;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) accorde une subvention de 75 000 \$ aux organismes qui prévoient effectuer moins de 5 000 déplacements en 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC désire soumettre au MTQ une demande de subvention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 dans le cadre du *Volet II - Subventions au transport collectif régional* du *Programme d'aide au développement du transport collectif* (PADTC);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord s'engage à effectuer plus de 2 600 déplacements, mais moins que 5 000 déplacements;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord :

- précise que la subvention demandée au MTQ correspond à 75 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, étant donné l'investissement de la MRC (79 533 \$) combiné à la part des usagers (28 000 \$) durant cette période;
- s'engage à effectuer plus de 2 600 déplacements, mais moins que 5 000 déplacements;
- s'engage à réinvestir dans le service de transport collectif rural sur son territoire, au cours des années suivantes, les surplus occasionnés par un excédent de la contribution financière du MTQ pendant la période visée par la demande;
- autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, la demande de subvention dans le cadre du *Volet II - Subventions au transport collectif régional* du *Programme d'aide au développement du transport collectif* (PADTC), et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

RÉSOLUTION 2020-11-311

Demande de contribution financière pour 2020 dans le cadre du Volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord adoptait, en octobre 2014, le *Règlement n° 127-2014 – déclaration de compétence relativement à une partie du domaine de la gestion du transport de personnes – transport adapté et transport collectif rural*;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport collectif rural de la MRC de La Haute-Côte-Nord a débuté ses premières initiatives en 2015;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) accorde une subvention de 100 000 \$ aux organismes qui prévoient effectuer moins de 5 000 déplacements en 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC désire soumettre au MTQ une demande de subvention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 dans le cadre du *Volet II - Subventions au transport collectif régional* du *Programme d'aide au développement du transport collectif* (PADTC);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord s'engage à effectuer plus de 2 600 déplacements, mais moins que 5 000 déplacements;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord :

- précise que la subvention demandée au MTQ correspond à 100 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, étant donné l'investissement de la MRC (78 990 \$) combiné à la part des usagers (40 000 \$) durant cette période;
- s'engage à effectuer plus de 2 600 déplacements, mais moins que 5 000 déplacements;
- s'engage à réinvestir dans le service de transport collectif rural sur son territoire, au cours des années suivantes, les surplus occasionnés par un excédent de la contribution financière du MTQ pendant la période visée par la demande;
- autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, la demande de subvention dans le cadre du *Volet II - Subventions au transport collectif régional* du *Programme d'aide au développement du transport collectif* (PADTC), et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

RÉSOLUTION 2020-11-312

Transport collectif - adoption de la grille tarifaire 2019-2020

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit une aide au transport collectif par l'entremise du *Volet II - Aide financière au transport collectif régional* de son *Programme d'aide au développement du transport collectif*;

ATTENDU QUE les modalités du programme prévoient l'élaboration d'une grille tarifaire pour les usagers;

ATTENDU QUE la grille tarifaire tient compte du nombre de kilomètres parcourus lors d'un déplacement et qu'elle se détaille de la façon suivante :

GRILLE TARIFAIRE EN HAUTE-CÔTE-NORD		TARIF
<i>(Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020)</i>		<i>(aller)</i>
Même municipalité		2,00 \$ (4,00 \$ pour l'aller-retour)
Moins de 50 km (1 à 100 km aller-retour)		3,50 \$ (7,00 \$ pour l'aller-retour)
Entre 51 et 75 km (102 à 150 km aller-retour)		5,00 \$ (10,00 \$ pour l'aller-retour)
Entre 76 et 100 km (152 à 200 km aller-retour)		6,50 \$ (13,00 \$ pour l'aller-retour)
Entre 101 et 137 km (200 km et plus aller-retour)		8,00 \$ (16,00 \$ pour l'aller-retour)
GRILLE TARIFAIRE HORS TERRITOIRE		TARIF
<i>(Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020)</i>		<i>(aller)</i>
1 à 100 km (1 à 200 km aller-retour)		7,50 \$ (15,00 \$ pour l'aller-retour)
Entre 101 et 150 km (entre 202 et 300 km aller-retour)		15,00 \$ (30,00 \$ pour l'aller-retour)
151 km et plus (302 km et plus aller-retour)		20,00 \$ (40,00 \$ pour l'aller-retour)

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte la grille tarifaire pour le service de transport collectif, telle que présentée dans le préambule, et que celle-ci soit en vigueur du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

RÉSOLUTION 2020-11-313

***Transport collectif - adoption
du plan de développement 2019 et 2020***

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit une aide au transport collectif par l'entremise du *Volet II - Aide financière au transport collectif régional* de son *Programme d'aide au développement du transport collectif*;

ATTENDU QUE les modalités du programme prévoient le dépôt d'un plan de développement du transport collectif et sa mise à jour annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Plan de développement du transport collectif pour les années 2019 et 2020*, tel que présenté en date du 25 novembre 2020.

RÉSOLUTION 2020-11-314

***Embauche d'un directeur du
Service de développement économique***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute Côte Nord a publié une offre d'emploi pour combler la vacance à la direction du Service de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a retenu les services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'accompagner dans cette démarche (résolution 2020-09-255);

CONSIDÉRANT QUE onze candidatures ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE les premières entrevues, des vérifications et des recherches ont conduit à des rencontres entre les candidats retenus et les membres du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation de la FQM et du comité de sélection, entérine l'embauche de Monsieur Stéphane Rémillard à titre de directeur du Service de développement économique, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 25 janvier 2021;

QUE les conditions d'embauche de M. Rémillard soient celles édictées dans la *Politique de conditions de travail des employés cadres* de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2020-11-315

***Mandat pour l'embauche d'un directeur du
Service de la gestion des matières résiduelles***

ATTENDU QUE la directrice du Service de gestion des matières résiduelles a informé la Direction générale qu'elle quittera ses fonctions le 3 décembre 2020;

ATTENDU QUE la MRC souhaite compter sur les services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat à la FQM pour des services professionnels en recrutement et sélection de personnel afin de combler le poste de direction du Service de la gestion des matières résiduelles;

QU'il donne le mandat au comité de sélection de travailler avec la FQM afin de lui présenter une proposition d'embauche;

QU'il autorise la préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2020-11-316

Nomination de représentants de la MRC au sein de comités et organismes

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des modifications de représentants au sein de certains comités;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil désigne les personnes suivantes pour représenter la MRC de La Haute-Côte-Nord au sein des comités ci-dessous :

COMITÉ	REPRÉSENTANT(S)	MODIFIE LA RÉSOLUTION
Agence des forêts privées de la Côte-Nord	Donald Perron	2019-05-126
Assemblée des MRC de la Côte-Nord	Micheline Anctil (préfet) Francis Bouchard Paul Langlois	2019-05-126
Comité de négociation et suivi de l'Entente de développement culturel 2021-2023	Marie-France Bélanger Paul Langlois Donald Perron Gontran Tremblay	2019-05-126
Comité route 385	Kevin Bédard Christina Tremblay (substitut)	2019-05-126
GMR – comité de sélection – programme de service-conseil et de financement en GMR pour les ICI	Micheline Anctil Paul Langlois Sandra Gagné Marie-France Imbeault	2019-05-126
Parc national du Fjord-du-Saguenay – Table d'harmonisation	Micheline Anctil (préfet) Paul Langlois (substitut)	2019-05-126
PMSSL – comité de coordination	Micheline Anctil (préfet) Paul Langlois (substitut)	2019-05-126

Correspondance

Le directeur général dépose la liste des correspondances reçues.

RÉSOLUTION 2020-11-317

Place aux jeunes Haute-Côte-Nord et Destination HCN 35+ - soutien financier pour 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord est l'organisme partenaire-promoteur du programme *Place aux jeunes Haute-Côte-Nord*;

CONSIDÉRANT QUE *Place aux jeunes Haute-Côte-Nord* réalise des actions afin de contrer l'exode des jeunes par des séjours exploratoires et assure une présence dans divers événements comme les salons et foires de l'emploi et autres accès dans les centres de formation et établissements scolaires;

CONSIDÉRANT le Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord a également mis en place le projet pilote Destination HCN 35+ qui offre un séjour personnalisé et un soutien financier aux personnes de plus de 35 ans qui se rendent à une entrevue d'embauche pour un emploi spécialisé à temps plein difficile à combler;

CONSIDÉRANT QUE ces actions ont un effet direct sur l'accueil de nouveaux arrivants et le retour des jeunes en Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord priorise les projets s'intégrant dans l'axe de développement 3 de la démarche de prospective territoriale de La Haute-Côte-Nord : Favoriser l'attractivité de La Haute-Côte-Nord et le sentiment d'appartenance des citoyens;

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière du 27 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC accorde un soutien financier de 5 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord pour le maintien du programme *Place aux jeunes Haute-Côte-Nord* pour l'année 2020-2021;

QU'il accorde un soutien financier de 2 500 \$ au Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord pour le maintien du projet pilote Destination HCN 35+ pour l'année 2020-2021.

RÉSOLUTION 2020-11-318

Demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'accélérer le traitement des demandes d'autorisation - appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU les résolutions 20-06-17-19, 20-08-12-17 et 20-10-21-25 demandant au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'accélérer le traitement des demandes de certificat d'autorisation dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges et demande au gouvernement du Québec :

- de revoir le *Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leurs impacts sur l'environnement* (REAFIE) afin de s'assurer de ne pas augmenter la charge administrative et les délais occasionnés par des demandes de caractérisation additionnelles;
- de revoir le fonctionnement du traitement des demandes d'autorisation municipales afin d'augmenter l'efficacité et de respecter les délais prévus de 75 jours au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- de réitérer la demande au MELCC d'engager de nouveaux analystes et de prendre les mesures nécessaires afin d'accélérer le traitement des demandes de certificat d'autorisation;
- de transmettre copie de la présente résolution au député de René-Lévesque, M. Martin Ouellet, ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLUTION 2020-11-319

Demande de soutien au gouvernement pour les services de sécurité incendie du Québec - appui à la MRC de Pierre-De Saurel

ATTENDU la résolution 2020-10-325 de la MRC de Pierre-De Saurel portant sur une demande de soutien au gouvernement pour les services de sécurité incendie du Québec;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Pierre-De Saurel et demande au gouvernement du Québec :

- d'augmenter de façon significative et durable le soutien financier gouvernemental pour les services et les régies de sécurité incendie;
- d'amorcer rapidement, en collaboration avec les municipalités du Québec, une révision de la loi et des orientations en sécurité incendie en tenant compte de la réalité de l'ensemble des municipalités du Québec;
- de définir clairement, en concertation avec les municipalités, l'avenir à donner aux services de sécurité incendie du Québec;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au député de René-Lévesque, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la MRC de Pierre-De Saurel.

RÉSOLUTION 2020-11-320

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le directeur général et secrétaire-trésorier (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1^{er} au 31 octobre 2020 au montant de 1 129 509,82\$;
- le journal des salaires du 7 octobre 2020 au montant de 36 801,67 \$;
- le journal des salaires du 21 octobre 2020 au montant de 36 289,34 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois d'octobre 2020 au montant de 9 793,62 \$;

le tout totalisant une somme de 1 212 394,45 \$.

RÉSOLUTION 2020-11-321

Prévisions budgétaires 2021 de la MRC - adoption

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 975 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC doit adopter le budget de celle-ci pour le prochain exercice financier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte les prévisions budgétaires pour l'année financière 2021, le tout tel que reproduit à l'annexe 1 du présent procès-verbal.

RÉSOLUTION 2020-11-322

Adoption des quotes-parts que devront verser les municipalités à la MRC pour l'année 2021

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 976 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier doit, avec l'approbation du conseil de la MRC, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la MRC pour le prochain exercice financier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le tableau des quotes-parts pour l'exercice financier 2021, établi selon les dispositions du règlement 132-2015, le tout tel que reproduit à l'annexe 2 du présent procès-verbal;

QU'il autorise le secrétaire-trésorier à transmettre ce tableau à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC.

RÉSOLUTION 2020-11-323

***Adoption des prévisions budgétaires
du TNO Lac-au-Brochet 2021***

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC doit adopter le budget du TNO Lac-au-Brochet pour le prochain exercice financier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte, pour l'année financière 2021, les prévisions de revenus et dépenses du Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet, le tout tel que reproduit à l'annexe 3 du présent procès-verbal.

RÉSOLUTION 2020-11-324

***Adoption du taux de taxes pour l'exercice financier 2021
pour le TNO Lac-au-Brochet***

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du règlement 133-2015, la MRC adopte annuellement les taux de taxes applicables sur tous les biens imposables du TNO Lac-au-Brochet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil fixe, pour l'exercice financier 2021, les taux suivants applicables pour le TNO Lac-au-Brochet :

- **Taxe foncière générale** : 0.5827 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- **Taxe foncière spéciale pour les services de la Sûreté du Québec** : 0.0839 \$ par 100 \$ d'évaluation.

RÉSOLUTION 2020-11-325

Adoption du taux d'intérêt pour la MRC et le TNO

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des règlements 132-2015 et 133-2015, le conseil doit, lors de l'adoption du budget de la MRC et du TNO, fixer par résolution le taux d'intérêt exigible payable sur tout versement dû en vertu de ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil fixe à douze pour cent (12 %) annuellement le taux exigible sur les arrrages de toutes taxes et quotes-parts applicables à l'exercice financier 2020;

QUE le conseil fixe à douze pour cent (12 %) annuellement le taux exigible sur l'arrrage de toute autre facture émise par la MRC, non payée dans les délais, applicable à l'exercice financier 2021.

La séance du conseil est suspendue afin de procéder à l'élection du préfet.

Élection au poste de préfet

Conformément aux dispositions de l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9), le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC assume la présidence de la séance tant que le préfet n'est pas élu. Il explique le processus de mise en candidature et de vote.

1^{re} candidature :

- Monsieur André Desrosiers propose,
- Madame Lise Boulianne seconde,
- de soumettre la candidature de Madame Micheline Anctil.

Aucune autre candidature n'est proposée. Le directeur général et secrétaire-trésorier déclare la fin de la période de mise en candidature.

Madame Anctil accepte sa mise en candidature.

Elle est alors déclarée élue préfet de la MRC de La Haute-Côte-Nord par le directeur général et secrétaire-trésorier.

SERMENT D'OFFICE - PRÉFET DE COMTÉ

Réf. légale :

Article 210.29.3 de la Loi sur l'organisation territoriale et municipale (RLRQ, c. O-9)

Je, Micheline Anctil, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de préfet avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et que je m'engage à respecter les règles d'éthique et de déontologie applicables.

Micheline Anctil
Préfet

Assermentée devant moi aux Escoumins, ce 25^e jour de novembre 2020.

Paul Langlois
Directeur général et secrétaire-trésorier

La séance reprend son cours sous la présidence de Madame Anctil.

RÉSOLUTION 2020-11-326

Nomination d'un préfet suppléant

ATTENDU QUE le mandat du préfet suppléant, Monsieur Donald Perron, maire de la Municipalité de Longue-Rive, prend fin lors de la présente séance;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau préfet suppléant pour les six prochains mois;

ATTENDU QUE le conseil a convenu d'une procédure pour la nomination du préfet suppléant, soit par ordre alphabétique de nom de famille, et que l'élu désigné a le choix d'accepter ou non sa nomination;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE Monsieur Gontran Tremblay, maire de la municipalité de Portneuf-sur-Mer, soit et est, par les présentes, nommé préfet suppléant de la MRC pour les six prochains mois;

QUE son mandat se terminera lors de la séance ordinaire du mois de mai 2021.

RÉSOLUTION 2020-11-327

Appui à la Municipalité du Village de Tadoussac pour la réalisation du projet pilote de rechargement de la Baie de Tadoussac

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Tadoussac dépose une demande de financement dans le cadre du *Volet 1* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour la réalisation d'un projet pilote de rechargement de la Baie de Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se réalisera avec l'étroite collaboration de l'Université du Québec à Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a reçu l'appui financier, entre autres, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE ce projet aura des retombées sur l'ensemble des municipalités de la Côte-Nord qui souhaitent sauvegarder leurs rives côtières;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Municipalité du Village de Tadoussac dans le projet est à la limite de ses capacités financières;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil appuie la demande de la Municipalité du Village de Tadoussac déposée dans la cadre du *Volet 1* du *Fonds régions et ruralité* (FRR) et qui sera soumis à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2020-11-328

Appui à la Municipalité de Portneuf-sur-Mer dans la réalisation de son projet de restauration de sa marina

CONSIDÉRANT QUE l'Association de la Marina et le camping de Portneuf-sur-Mer constituent un atout touristique pour l'ensemble de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a durement frappé la fréquentation à la marina;

CONSIDÉRANT QUE des besoins urgents existent pour se conformer à certaines exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet de restauration de la marina représente des investissements de plus de 240 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil appuie la demande de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer déposée dans le cadre du *Volet 1* du *Fonds régions et ruralité* (FRR) et qui sera soumis à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord.

Période de questions

Madame la Préfet, assistée du directeur général, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Paul Langlois, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 25 novembre 2020.

Paul Langlois
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2020-11-329

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 15 h 26.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

Paul Langlois
Directeur général et
secrétaire-trésorier

BUDGET 2021
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

REVENUS	2021
<i>Revenus de fonctionnement</i>	
Quotes-parts	2 236 181
Transferts gouvernementaux	6 213 314
Services rendus	1 645 595
Autres revenus d'intérêts	31 000
<i>Revenus d'investissement</i>	
Placement L.T. Socom Produits cess.	800 000
Affectations de surplus	460 000
Fonds de roulement	200 000
TOTAL DES REVENUS	11 586 090
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	
Administration générale	1 710 228
Aménagement	863 624
Développement	4 038 837
Gestion des matières résiduelles	2 815 902
Évaluation	455 000
Baux	704 800
Transport	460 700
Forêt privée	40 000
<i>Dépenses d'investissement</i>	
Remboursement de la dette à long terme	260 000
Transfert état d'investissement	237 000
TOTAL DÉPENSES	11 586 090
ÉQUILIBRE	0

M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
Répartition des quotes-parts pour l'exercice financier 2021

CODE MUNICIPALITÉ	LÉGISLATION	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	ÉVALUATION FONCIÈRE	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	SCHÉMA COUV. RISQUES	TRANSPORT COLLECTIF	TRANSPORT ADAPTÉ	TOTAUX 2021	Quotes-parts 2020	Différences
95005 TADOUSSAC	11 440	159 385	55 937	9 475	-	498	268	237 003	252 392	(15 389)
95010 SACRÉ-CŒUR	18 347	273 312	55 220	21 604	-	1 136	612	370 231	369 359	872
95018 LES BERGERONNES	7 370	119 077	37 650	7 724	-	406	219	172 446	201 354	(28 908)
95025 LES ESCOUMINS	19 721	261 946	56 131	22 268	-	1 171	630	361 867	433 485	(71 618)
95032 LONGUE-RIVE	8 312	110 697	40 095	11 659	-	613	330	171 706	174 204	(2 498)
95040 PORTNEUF-SUR-MER	5 469	74 614	11 243	7 399	-	389	209	99 323	112 128	(12 805)
95045 FORESTVILLE	26 976	438 477	70 647	35 352	-	1 859	1 001	574 311	590 765	(16 454)
95050 COLOMBIER	5 796	86 727	57 399	8 135	-	428	230	158 715	148 828	9 887
NR950 T.N.O.	3 495	40 615	45 678	-	-	-	-	89 788	60 175	29 613
TOTAUX:	106 925	1 564 850	430 000	123 616	-	6 500	3 500	2 235 391	2 342 690	(107 299)
ESSIPIT	106 925	1 608 840	430 000	2 964	-	6 500	3 500	46 954	54 440	(7 486)
				126 580	-	6 500	3 500	2 282 345	2 397 130	(114 785)
Q-P 2021	106 925	1 608 840	430 000	126 580	-	6 500	3 500	2 282 345	Q-P 2021	2 235 391
Q-P 2020	100 000	1 796 948	363 600	126 580	-	6 500	3 500	2 397 128	Q-P 2020	2 342 690
DIFFÉRENCES TOTALES	6 925	(188 108)	66 400	-	-	-	-	(114 783)	Différence	(107 299)

BUDGET 2021
TERRITOIRES NON ORGANISÉS

REVENUS	2021
<i>Revenus de fonctionnement</i>	
Taxes foncières fédérales	293 763
Taxes spéciales Sûreté du Québec	42 308
Transferts gouvernementaux	74 431
Services rendus	71 031
<i>Revenus d'investissement</i>	
Affectations de surplus	5 094
TOTAL DES REVENUS	486 627
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	
Législation	15 610
Administration et aménagement	315 724
Évaluation	45 678
Gestion des matières résiduelles	109 615
TOTAL DÉPENSES	486 627
ÉQUILIBRE	0